Envoyé en préfecture le 15/04/2022 Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID: 030-213000136-20220413-D022_2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS

D022-2022

Nombre de conseillers

En exercice: 11Présents: 7Votants: 11

- Absents: 4

Date de convocation : 07/04/2022
Date d'affichage : 07/04/2022

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme Christine CROUZIER, Mme Martine FERNANDES, Mme Solveig De CORNEILLAN, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

<u>Absents excusés</u>: M. Christian BONNET, procuration donnée à M. Jean-Philippe VALENTIN, M. Rémy CLENET, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER, M. Laurent DUBOIS, procuration donnée à Mme Martine FERNANDES, M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT,

Secrétaire: Mme Christine CROUZIER,

Objet : Attribution et versement de subventions aux associations pour l'année 2022

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2022 et propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

	Parents d'élèves argilliérois	. 500 €
	Les Boissettiers	
	Les amis du Bienheureux pape Urbain V	. 100 €
	Restos du Cœur.	100 €
\triangleright	AFM	100 €
\triangleright	FUZE radio	. 50 €
	Soins palliatifs	. 50 €
	UZ Ukraine	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 1600 € répartie comme indiqué ci-dessus,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la Commune,

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Laurent BOUCARUT